



## RAPPORT DE GESTION ANNUEL- 2021

FONDS : ARC FLEXIBOND

OPCVM RELEVANT DE LA DIRECTIVE 2009/65/CE

**Société de gestion : Financière de l'Arc**  
**Dépositaire : BNP Paribas Securities Services**

## Tableau de bord des marchés financiers, 31 décembre 2021



## Indices Actions

Europe	Valeur	Perf 2021	Perf 2020
Euro stoxx 50	4 298,4	21,0%	-5,1%
Stoxx Europe 600 GR	1 098,7	24,9%	-2,0%
CAC 40 Index	7 153,0	28,9%	-7,1%
DAX 30	15 852,3	15,6%	3,5%
FTSE MIB	27 346,8	23,0%	-5,4%
FTSE 100	7 384,5	14,3%	-14,3%
SWISS MKT	12 875,7	20,3%	0,8%

Amériques	Valeur	Perf 2021	Perf 2020
S&P 500 Index	4 766,2	26,9%	16,3%
Dow Jones	36 338,3	18,7%	7,2%
Nasdaq	15 645,0	21,4%	43,6%
Bovespa (Brazil)	104 822,4	-11,9%	2,1%
Merval (Argentina)	83 500,1	63,0%	22,9%

Asie	Valeur	Perf 2021	Perf 2020
Hang seng	23 397,7	-14,1%	-3,4%
Nikkei 225	28 791,7	4,9%	15,1%
Shanghai CSI 300	4 940,4	-3,4%	27,1%
BSE 30 (India)	58 253,8	22,0%	15,8%



Monde	Valeur	Perf 2021	Perf 2020
MSCI Emerging Mkts	210,1	0,8%	2,2%
MSCI AC World	258,6	16,9%	-2,9%
S&P Global 100	3 164,8	23,9%	16,6%
MSCI All World Growth	507,6	16,3%	32,4%

## Niveaux des taux d'intérêts

\* variations en bps

Souverains	Valeur	2021*	2020*
France 10y	0,20	54	0
German 10y	-0,18	39	-38
UK 10y	0,97	76	-61
US T-Note 10y	1,51	60	-100
Japan 10y	0,07	2	-3
Greece 10y	1,32	70	-81
Spain 10y	0,57	52	-42
Italy 10y	1,17	63	-87

Indices US	Valeur	Perf 2021	Perf 2020
Investment grade US	2 355,1	-1,5%	7,5%
High yield US	2 461,4	5,3%	7,1%

Indices Europe	Valeur	Perf 2021	Perf 2020
Investment grade Eur	250,34	-2,1%	3,6%
High yield Eur	437,87	4,2%	1,8%

NB: la variation des taux est exprimée en points de base et lorsque les taux d'intérêt sont en hausse sur la période cela implique une baisse sur le prix des obligations.

Sources : Bloomberg, Financière de l'Arc.

## Revue des évènements de l'année 2021

L'année 2021 aura de nouveau été rythmée par les hauts et les bas liés au Covid-19. En effet, de nouvelles mesures de restriction visant à contenir la propagation du virus ont continué d'être instaurées début 2021, les taux de nouvelles infections ayant augmenté de manière significative fin 2020. Puis les craintes sanitaires se sont quelque peu estompées en février, avec la perspective d'une

accélération des campagnes de vaccination, ravivant ainsi l'appétit pour le risque. Cependant, en mars, les données sanitaires, qui trahissaient une nouvelle accélération de l'épidémie au niveau mondial, ainsi que l'instauration de nouvelles mesures pour tenter d'endiguer cette propagation (notamment en Europe) ont conduit les investisseurs à une certaine prudence. En mai, l'annonce du déconfinement dans plusieurs pays a permis au marché de regagner un certain optimisme qui aura été de courte durée. En effet, les craintes concernant la propagation du variant Delta et ses conséquences sur le rythme de croissance mondial ont occupé de plus en plus l'esprit des investisseurs dès le mois de juin. L'annonce en novembre de l'apparition d'un nouveau variant sud-africain (Omicron), la résurgence des cas de Covid et la situation préoccupante dans les pays d'Europe du Nord et en Allemagne ont de nouveau alimenté le sentiment d'inquiétude en cette fin d'année.

Les effets du Covid-19 sur l'économie ont perduré en 2021. En effet, la pénurie liée aux dislocations au niveau des chaînes de production a entraîné une forte remontée de l'inflation mondiale. Toute la question a tourné autour du côté durable ou passager de cette dernière, ce qui a rendu le travail des banques centrales mondiales très difficile. Leur communication a été plus que jamais délicate et importante et leurs hésitations à agir se sont fait sentir. Au cours du premier semestre, les banques centrales ont maintenu leur politique d'achat d'actifs et ont continué à fournir une liquidité abondante, qui n'entraîneraient, selon la Fed et la BCE, qu'une hausse transitoire de l'inflation. En juillet, la BCE a ajusté sa stratégie sans pour autant durcir sa politique monétaire : le taux d'inflation peut désormais dépasser de façon temporaire les 2%, envoyant ainsi par la même occasion un nouveau signal accommodant au marché. Fin août, la Fed a contribué à alimenter le mouvement haussier sur les taux avec l'annonce de Jérôme Powell, le 27 août au symposium de Jackson Hole, sur la possible diminution des achats d'actifs en 2021 si les niveaux d'emploi et d'inflation le permettent. Le mois de septembre aura été important. En effet, l'événement majeur attendu par les investisseurs était en réalité le discours de Jérôme Powell sur la politique d'achat d'actifs de la Fed : elle continuera ses rachats d'actifs jusqu'à ce que de nouveaux progrès substantiels aient été réalisés vers ses objectifs d'emploi maximum et de stabilité des prix. Elle a néanmoins ouvert la voie à une réduction prochaine de ses achats d'actifs. La hausse des prix de l'énergie, observée en octobre, a continué d'alimenter les spéculations quant au côté non transitoire de l'inflation. La présidente de la BCE a, quant à elle, concédé que la poussée de l'inflation sera « plus longue que prévue » – mais néanmoins temporaire – lors de la conférence de presse faisant suite à la dernière réunion de la BCE. La fin d'année aura été mouvementée sur les marchés financiers. Les déclarations de la Fed étaient particulièrement surveillées, notamment sa position sur l'inflation et l'emploi. Selon Jérôme Powell, l'économie américaine est assez solide et le marché de l'emploi assez vigoureux pour supporter un ralentissement soutenu de sa politique d'assouplissement quantitatif qui prendra fin en mars 2022. De plus, les marchés devraient connaître trois hausses de taux directeurs de la part de la Réserve fédérale en 2022 puis en 2023. La recrudescence de la pandémie et l'arrivée du variant Omicron en Europe n'a pas empêché la Banque d'Angleterre de relever ses taux directeurs. La BCE a, quant à elle, affirmé la fin progressive de son programme de rachat d'actifs qui avait été mis en place pour lutter contre les précédentes vagues de Covid. Elle conservera néanmoins quelques marges de manœuvres en maintenant son programme de rachat préexistant.

### Performances

---

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2021, Arc Flexibond affiche une baisse de -2,53% pour la part C (FR0011513522) et -2,04% pour la part I (FR0012750487), contre une performance de -0,41% pour son indice de référence (€STR capitalisé).

✎ *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

Sur 1 an, la volatilité du FCP est de 2,03% (en pas quotidiens). Au 31/12/2021 :

- La sensibilité totale du portefeuille est de +0,60 ;
- La poche High Yield représente 13,7% du portefeuille ; et
- La poche de liquidités 4,17%.

Les principaux contributeurs à la performance absolue du FCP sur l'année ont été les suivants :

### Contributions

---

La contribution à la performance s'articule comme suit (exemple de la part C) :

Sous-classe d'actifs	Total (%)
Obligations	-0,41
Dérivés	-1,41
Fonds obligataires	0,19
Frais de gestion	-0,77
Créances monétaires	-0,14
<b>Total</b>	<b>-2,53</b>

Dans la poche *Obligations*, les principaux contributeurs sont :

Contributions positives		
Titres	Contributions 2021 (%)	Poids 31/12/2021 (%)
NFLX 3 5/8 06/15/25	0,10	1,22
PYPL 2.4 10/01/24	0,10	1,80
SLB 3.9 05/17/28	0,08	1,56
INTNED 4 5/8 01/06/26	0,08	1,64
EZJLN 1 1/8 10/18/23	0,05	1,47

Contributions négatives		
Titres	Contributions 2021 (%)	Poids 31/12/2021 (%)
FRTR 0.1 03/01/26	-0,07	5,18
ACGB 1 3/4 06/21/51	-0,11	Position clôturée
BTPS 1 1/2 04/30/45	-0,21	Position clôturée
ACGB 2 3/4 06/21/35	-0,22	Position clôturée
BTPS 1.45 03/01/36	-0,25	Position clôturée

Dans la poche *Fonds obligataires*, nos contributeurs sont :

OPCVM	Contributions 2021 (%)	Poids 31/12/2021 (%)
IVO FIXED INCOME-EUR I	0,17	Position clôturée
ISHARES EURO HY CORP	0,02	Position clôturée

Dans ce contexte, la performance d'Arc Flexibond est en-dessous de son indice de référence.

La sélection de titres obligataires en direct a contribué négativement à la performance (-0,41%). Les dettes gouvernementales longues italiennes et australiennes ont, de façon générale, le plus contribué à cette sous-performance. Notre exposition aux dettes d'émetteurs privés (et notamment américains) a, quant à elle, été bénéfique pour le fonds.

L'utilisation de dérivés à but de couverture ou d'exposition a pénalisé le fonds (-1,41%). Le gros de cette sous-performance provient essentiellement des futures sur les US dans un premier temps et du Bund allemand dans un second temps. La volatilité observée sur les marchés a été très difficile à capter au cours de l'année. Néanmoins, l'utilisation de stratégies optionnelles a permis de limiter les pertes sur le second semestre.

Notre exposition sur les OPC a contribué positivement de +0,19%. C'est essentiellement notre prise de position sur l'émergent qui a été bénéfique (+0,17%).

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Nos principaux mouvements dans les OPC (ETF inclus) :

Classe d'actifs	Titres	Acquisitions	Cessions	Total
ETF	ISHARES EURO HY CORP		821 242,16 €	821 242,16 €
OPC	IVO FIXED INCOME-EUR I		864 487,50 €	864 487,50 €

Nos principaux mouvements dans les obligations en direct :

Classe d'actifs	Titres	Acquisitions	Cessions	Total
Obligations	FRTR 0.1 07/25/31	843 647,74 €		843 647,74 €
Obligations	FRTR 0.1 03/01/26	800 259,16 €		800 259,16 €
Obligations	BTPS 1 1/2 04/30/45	794 060,00 €	756 000,00 €	1 550 060,00 €
Obligations	BTPS 0.6 08/01/31	769 648,00 €	774 288,00 €	1 543 936,00 €
Obligations	BTPS 2.8 12/01/28	578 980,00 €		578 980,00 €
Obligations	CNFPF 2 07/27/50	311 862,00 €		311 862,00 €

## PERSPECTIVES ET RISQUES POUR 2022

Les perspectives pour 2022 restent incertaines tant les risques qui jalonnent le chemin restant à parcourir sont nombreux. En effet, le variant Omicron a rappelé de façon brutale en novembre dernier que l'arrivée de nouvelles souches virales représente toujours un risque pour l'économie mondiale et donc les valorisations boursières. Alors que nous entamons cette nouvelle année, nous ne pouvons exclure l'arrivée et la propagation de tels variants, ce qui aurait pour résultante une potentielle correction des actifs risqués, notamment si les décideurs politiques se voient contraints de mettre en place de nouvelles mesures de restrictions afin d'éviter leurs propagations.

Par ailleurs, l'impact de ce variant sur la spirale inflationniste est de nature à inquiéter non seulement les investisseurs, mais également les banques centrales dont le rôle est justement de garder l'inflation sous contrôle. Le risque d'une inflation élevée en 2022, couplé à des anticipations encore plus fortes, occupera l'attention des banquiers centraux qui se verront potentiellement contraints d'agir plus rapidement que prévu.

Outre l'impact sur l'inflation, la pandémie a eu un réel effet sur le marché de l'emploi. Le manque de main d'œuvre, notamment aux États-Unis, est ainsi une source de préoccupations. En effet, la banque centrale américaine (Fed) craint des séquelles longues sur le marché du travail. L'incapacité du taux de participation à se redresser du fait des effets de l'épidémie et des départs à la retraite anticipés pose des questions sur la cible d'emploi maximum. Alors que la Fed pensait avoir le temps d'attendre des signes plus tangibles de rétablissement, l'excès d'inflation et l'accélération des salaires l'ont conduite à intégrer dans son raisonnement la possibilité que le taux de participation soit un cran plus bas durablement. Elle a également tenu compte de l'apparition du variant Omicron et de l'hypothèse que la page de la crise sanitaire ne soit pas totalement tournée en 2022. Un tel scénario empêchera effectivement le retour de millions d'Américains sur le marché du travail et créerait des tensions plus importantes, avec à la clé des hausses de salaires encore plus élevées. Forte de ce constat, la Fed avait donc fait le choix mi-décembre 2021 de précipiter la fin de sa politique monétaire accommodante en mettant un terme à ses achats d'actifs plus rapidement pour être en mesure de procéder rapidement à une première hausse de taux directeurs.

Mais les discussions entre les membres du FOMC sont allées bien au-delà de la première hausse des taux directeurs puisque le sujet de la baisse de la taille du bilan a été longuement discuté, et les premières prises de position rapportées par les minutes signalent que les membres sont unanimes sur la nécessité d'aller beaucoup plus vite que la fois précédente pour la débiter (deux années s'étaient écoulées entre la première hausse de taux directeurs et la réduction des réinvestissements). Il faudra donc être vigilant sur le sujet de la réduction de la taille du bilan de la Fed, qui, selon certains, pourrait intervenir d'ici cet été, ce qui aurait pour conséquence d'avoir un impact négatif supplémentaire sur les rendements obligataires.

Enfin, la persistance des risques géopolitiques connus n'est pas à sous-estimer. Les élections en Europe (France et Hongrie), les élections de mi-mandat aux États-Unis ainsi que les tensions entre la Russie et l'Ukraine, les États-Unis et l'Iran sur le plan nucléaire et la Chine et Taïwan sont autant de facteurs avec lesquels il faudra composer en 2022.

En conclusion, les banques centrales continueront d'être au cœur des enjeux de cette année 2022. L'inflation, la croissance et l'emploi seront autant de données qu'il faudra analyser avec attention, tout en étant certain que cette nouvelle année apportera son lot de volatilité et d'inattendu.

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

---

Concernant la stratégie de gestion de cette nouvelle année, nous continuons de privilégier les actifs risqués qui devraient continuer de bénéficier du soutien de la part des investisseurs en recherche de rendement. Il faudra néanmoins être plus sélectif sur le choix des émetteurs.

Concernant la durée et l'exposition géographique, nous pensons que la divergence entre l'Europe et les États-Unis va continuer de s'opérer, tout en actant le fait que la tendance sur le moyen terme devrait être à la tension des rendements obligataires. Ainsi, nous privilégierons les stratégies neutres (voire longues de façon tactique) en durée sur l'Europe et sous-pondérées en durée aux États-Unis. En effet, l'inflation devrait rester soutenue et pousser la Fed à agir rapidement dans sa politique de réduction des achats d'actifs et de normalisation de sa politique monétaire. Les taux d'intérêts longs américains devraient donc sous-performer leurs homologues européens. En Europe, nous continuerons d'allouer une part non négligeable de nos investissements aux titres indexés à l'inflation européenne et n'excluons pas de revenir de façon plus importante sur l'Italie compte tenu de l'allègement opéré sur ce pays au cours de l'année 2021.

Côté actifs risqués, en Europe, les niveaux de taux encore relativement bas militent encore pour la recherche de rendement. Il faudra néanmoins garder un œil sur la remontée des taux gouvernementaux qui pourrait porter un coup à cette vue si l'ampleur de cette hausse devait s'accroître. Sur la dette corporate *investment grade*, nous conserverons un positionnement offensif mais privilégierons l'exposition à des échéances courtes à intermédiaires.

La force du dollar sur la fin de l'année 2021 a impacté la dette des pays émergents. Une réallocation sur ce segment du marché obligataire n'est pas exclue au cours de l'année 2022.

*Achévé de rédiger le 17/01/2022.*

*Pour l'attribution de performance : les calculs produits ne font pas l'objet d'un contrôle indépendant et sont fournis à titre purement indicatif.*

\*\*\*\*\*

### **Informations relatives aux opérations de financement sur titre – Règlementation SFTR (« Securities Financing Transaction Regulation »)**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat/revente ou de vente/achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

\*\*\*\*\*

## Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Le Fonds applique une stratégie de gestion active et n'a pas recours aux techniques de gestion efficace du portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE. De plus, au cours de cet exercice, seuls les produits dérivés simples (futures & options) ont été utilisés, avec comme contreparties GFI Derivatives. Le ratio d'engagement au 31 décembre 2021 s'élevait à 25,4 %, soit 3 873 K€.

\*\*\*\*\*

## Règlements SFDR & Taxonomie

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, qui est un indicateur de marché. Néanmoins, il se voit appliquer dans ses investissements la politique d'exclusion :

- Sectorielle : entreprises dont les activités ont un côté nocif pour l'environnement et/ou pour la société) ; et
- Normative : entreprises qui ne se conforment pas à des normes internationales fondamentales, i.e. les dix principes du Pacte mondial de l'ONU et les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Ce document de la FINANCIERE DE L'ARC est disponible sur son site internet : [www.financieredelarc.com](http://www.financieredelarc.com).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

\*\*\*\*\*

## Financement de la recherche

L'entrée en vigueur de la directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») a imposé un certain nombre de nouvelles obligations, notamment en matière de financement de la recherche financière.

Jusqu'à là, le coût de l'analyse financière était payé par l'exécution, ex-post. Depuis le 3 janvier 2018, il est pris en charge à la FINANCIERE DE L'ARC via un compte de recherche, qui est alimenté par des contrats de commission de courtage partagée, dans le cadre d'un budget défini ex-ante. Le budget de recherche global est établi sur une base au moins annuelle et fait l'objet d'un suivi semestriel (collecte des frais et montants réglés aux fournisseurs de recherche).

Ces frais de recherche constituent une partie des frais d'intermédiation payés à chaque transaction effectuée sur des actions. Les sommes ainsi collectées sont versées par les brokers sur le compte de recherche spécifique (« RPA » - *Research Payment Account*) administré par un prestataire de services d'investissement, le CIC. Les frais de recherche facturés au Fonds ont représenté au maximum 0,1 % du montant de chaque transaction.

À noter que la FINANCIERE DE L'ARC a décidé de prendre à sa charge les frais des recherches macro-économique et Crédit.



La société de gestion a établi une politique de financement de la recherche formalisant les principes en la matière et leur application à la FINANCIERE DE L'ARC. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société de gestion : [www.financieredelarc.com](http://www.financieredelarc.com) (rubrique informations règlementaires). Elle tient par ailleurs un comité annuel des fournisseurs de recherche afin d'évaluer la valeur ajoutée de leurs services et leur coût. Des décisions sont prises quant à l'entrée ou la sortie de nouveaux fournisseurs, leurs prestations et leurs prix.

Les porteurs de parts peuvent obtenir le montant du budget total et les dépenses associées, ainsi que la liste des fournisseurs avec leur rémunération et les avantages/services fournis en contactant la société de gestion à l'adresse suivante : [contact@financieredelarc.com](mailto:contact@financieredelarc.com).

\*\*\*\*\*

### Politique de sélection des intermédiaires :

La FINANCIERE DE L'ARC a recours à des prestataires externes qui prennent en charge un dispositif, un service ou une activité qui aurait autrement été du ressort de la société de gestion de portefeuille elle-même.

Cette externalisation est mise en place afin de réaliser des tâches ou fonctions essentielles liées à son activité afin de bénéficier d'une réelle expertise dans les domaines recherchés.

Nature des tâches ou fonctions essentielles externalisées ou déléguées	Périmètre des fonctions déléguées et externalisées	Prestataire(s)
<b>Gestion administrative et comptable des fonds gérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptabilisation des opérations</li> <li>- Valorisation des instruments financiers (inventaires valorisés)</li> <li>- Calcul des VL</li> <li>- Rapports semestriels et annuels</li> <li>- Diffusion des VL</li> <li>- Calcul des frais courants</li> <li>- Vie juridique des OPCVM</li> </ul>	BPSS
<b>Centralisateur des ordres de souscriptions - rachats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centralisation des ordres de souscriptions</li> <li>- Centralisation des ordres de rachat</li> <li>- Communication à la Société de Gestion, au valorisateur et au dépositaire des ordres centralisés</li> </ul>	BPSS
<b>Trade Support</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matching des ordres</li> <li>- Correct suivi du dénouement des transactions</li> <li>- Correct calcul des frais prélevés par opération</li> </ul>	BPSS
<b>Informatique / Plan de continuité d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion et maintenance de l'infrastructure informatique</li> <li>- Gestion des sauvegardes et du PCA</li> <li>- Conseil et assistance pour l'achat de tout matériel informatique / téléphonique</li> <li>- Conseil dans le choix des prestataires de services en matière informatique, d'internet et de téléphone</li> <li>- Assistance dans la mise en place et l'installation du réseau</li> <li>- Maintenance dudit réseau</li> </ul>	Aqσιο
<b>EMIR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration des transactions à un référentiel central (EMIR)</li> </ul>	BPSS

## 1. SELECTION DES PRESTATAIRES

---

Chacun des prestataires est sélectionné par la Direction selon les critères suivants :

### 1.1. Les critères internes

Le prestataire sélectionné doit répondre à un certain nombre de critères à savoir :

- Être un acteur reconnu dans le domaine concerné ;
- Avoir été recommandé par d'autres personnes ayant eu recours aux services de ce prestataire ;
- Avoir reçu de sa part des engagements par rapport aux besoins particuliers ;
- Être accepté par le cédant et/ou sponsor de l'opération ;
- Proposer des prestations d'un rapport qualité/prix en ligne avec les pratiques de marché et l'expérience de la FINANCIERE DE L'ARC.

### 1.2. Les critères AMF

La FINANCIERE DE L'ARC se base également sur d'autres critères dits « AMF » indiqués ci-dessous :

- La possibilité pour l'AMF comme pour la FINANCIERE DE L'ARC, de contrôler à tout moment l'activité du délégataire ;
- La possibilité pour la FINANCIERE DE L'ARC d'intervenir auprès du délégataire pour obtenir de lui le respect de la réglementation applicable ;
- L'autorisation pour la FINANCIERE DE L'ARC de résilier à tout moment le contrat signé avec le délégataire et, en cas de résiliation à l'initiative du délégataire, les moyens prévus pour la continuité de la prestation ;
- La FINANCIERE DE L'ARC demeure entièrement responsable de l'activité déléguée ;
- La délégation ne doit pas pouvoir engendrer des conflits d'intérêts ;
- Si le délégataire n'est pas établi dans un Etat partie à l'accord sur l'EEE, la coopération entre l'AMF et les Autorités de surveillance de cet Etat doit être assurée ;
- Le délégataire doit respecter les règles de bonnes conduites applicables à la gestion de FIA.

**Tous ces éléments doivent être clairement formalisés dans la convention signée avec le prestataire.**

## 2. ÉVALUATION DES PRESTATAIRES

---

La FINANCIERE DE L'ARC restant pleinement responsable du respect de toutes ses obligations professionnelles, il est essentiel qu'elle s'assure du respect de certaines dispositions par les prestataires et garde la maîtrise des tâches et fonctions essentielles qu'elle a externalisées.

Une revue interne est réalisée au moins annuellement pour chaque tâche externalisée. Cette évaluation est formalisée et validée par les Dirigeants en collaboration avec les collaborateurs

travaillant en ligne avec les prestataires.

### 3. LE CONTROLE MIS EN PLACE

---

Le premier niveau de contrôle est assuré par les opérationnels et la Direction qui sont en charge de l'archivage de l'ensemble des documents cités dans cette procédure.

Le RCCI assure un contrôle de 2<sup>nd</sup> niveau en vérifiant que la personne chargée du contrôle de 1<sup>er</sup> niveau a bien procédé à l'archivage de l'ensemble des documents conformément aux règles établies dans cette procédure.

\*\*\*\*\*

#### Politique de rémunération

La politique de rémunération précise les règles de calcul et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par le comité de direction au titre d'un exercice donné aux collaborateurs concernés. Cette enveloppe globale des rémunérations comprenant la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs. Le dispositif mis en place par la FINANCIERE DE L'ARC s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la FINANCIERE DE L'ARC.

La politique s'applique aux rémunérations numéraires suivantes : (i) la part fixe des rémunérations des collaborateurs salariés concernés et (ii) la partie variable (hors dividendes ou intéressement) de la rémunération des collaborateurs salariés concernés.

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC. Il est composé du président de la société et de son directeur général.

Les règles fixées par la politique sont élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par FINANCIERE DE L'ARC sur le long terme, et que ces règles permettent également un alignement d'intérêts entre la Société de Gestion et ses clients.

Sept principes fixent donc le cadre de la rémunération des collaborateurs.

Le dispositif repose sur trois piliers :

- Un pilier quantitatif (basé par exemple pour les gérants sur les performances des OPC gérés et la production en fonction des tâches de chacun pour les collaborateurs autres que les gérants) ;
- Deux piliers qualitatifs :
  - o Le premier s'intéressant au risque opérationnel (rigueur, respect des processus de gestion ou d'analyse mis en place, participation à la comitologie) et au risque d'absence de cohésion au sein de la FINANCIERE DE L'ARC (participation au collectif de l'entreprise / la vie collaborative, civisme). L'esprit d'initiative (à travers par exemple la mise en place de nouveaux outils) participe à la prévention de ces deux risques ;
  - o Le second s'attachant au risque règlementaire (respect du code de déontologie, de la réglementation, des politiques et procédures en vigueur à la FINANCIERE DE L'ARC, de l'éthique normalement attendue d'un collaborateur...).

Les poids des piliers seront les suivants : 50 % pour le premier et 25 % chacun pour les deuxième et troisième piliers.

La rémunération variable est conditionnée à un résultat courant avant impôts (RCAI) de la société de gestion d'au moins 400 K€. Ceci permet de s'assurer qu'elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>.

### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la FINANCIERE DE L'ARC à l'ensemble de son personnel, soit 12 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2021 s'est élevé à 888 732 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la FINANCIERE DE L'ARC sur l'exercice 2021 : 720 432 euros, soit 81 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la FINANCIERE DE L'ARC lors de l'exercice 2021 : 168 300 euros, soit 19 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable. Par ailleurs, aucun dispositif de « *carried interest* » n'a été mis en place.

Le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC assurant la fonction de surveillance de la politique de rémunération a mené un examen annuel afin de s'assurer de la conformité de cette dernière et de sa bonne application. Aucune irrégularité n'a été constatée.

*Les politiques de rémunération et de sélection des intermédiaires financiers sont disponibles sur notre site internet [www.financieredelarc.com](http://www.financieredelarc.com) au sein de la rubrique « Informations règlementaires ».*



61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

## **FCP ARC FLEXIBOND**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## **FCP ARC FLEXIBOND**

260, Rue Guillaume du Vair  
13546 Aix-en-Provence

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP ARC FLEXIBOND,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ARC FLEXIBOND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique  
Document authentifié et daté par signature électronique*

Jean-Luc MENDIELA

## Bilan actif

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>14,561,649.66</b>	<b>16,840,891.23</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>9,009,540.40</b>	<b>9,192,178.93</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	9,009,540.40	9,192,178.93
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	<b>5,552,109.26</b>	<b>5,996,665.25</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	5,552,109.26	5,996,665.25
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	-	<b>1,652,047.00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	1,652,047.00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	<b>0.05</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	0.05
Autres opérations	-	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>112,338.54</b>	<b>93,378.50</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	112,338.54	93,378.50
<b>Comptes financiers</b>	<b>614,028.61</b>	<b>130,113.74</b>
Liquidités	614,028.61	130,113.74
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>15,288,016.81</b>	<b>17,064,383.47</b>

## Bilan passif

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	15,433,848.78	17,437,409.51
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	36.57
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	-348,943.29	-603,599.88
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	162,579.28	196,074.73
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 15,247,484.77	 17,029,920.93
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	40,532.04	33,089.64
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	40,532.04	33,089.64
<b>Comptes financiers</b>	-	1,372.90
Concours bancaires courants	-	1,372.90
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>15,288,016.81</b>	<b>17,064,383.47</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Futures</b>		
achat EURO FX CURR FUT (CME) 14/03/2022	1,629,358.29	-
vente EURO-BUND FUTURE 08/03/2022	3,427,400.00	-
vente US 10YR NOTE FUT (CBT) 22/03/2021	-	3,724,063.71
vente US LONG BOND FUT (CBT) 22/03/2022	1,410,811.64	-
<b>Engagements de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		
<b>Autres opérations</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Futures</b>		
achat EURO-BUND FUTURE 08/03/2021	-	3,552,800.00
<b>Engagements de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		

## Compte de résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	131.97
Produits sur obligations et valeurs assimilées	214,382.25	197,654.30
Produits sur titres de créances	95,128.60	76,647.88
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	67.34
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>309,510.85</b>	<b>274,501.49</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-4,850.05	-3,532.99
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-4,850.05</b>	<b>-3,532.99</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>304,660.80</b>	<b>270,968.50</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-127,289.73</b>	<b>-104,080.16</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>177,371.07</b>	<b>166,888.34</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-12,386.28</b>	<b>30,405.51</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	<b>-2,405.51</b>	<b>-1,219.12</b>
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>162,579.28</b>	<b>196,074.73</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

# ARC FLEXIBOND

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Le cours d'évaluation des Crédit Défaut Swaps (CDS) émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.

L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

## Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille

- 1 % TTC maximum pour la part « C »
- 0,50 TTC maximum pour la part « I »

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, hors OPC FINANCIERE DE L'ARC. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

20 % TTC de la surperformance au-delà de l'€STR capitalisé

- +1,5 % pour les parts C ; et
- +2 % pour les parts I.

Le supplément de performance représente la différence entre l'actif net du Fonds hors provision de frais de gestion variables et la valeur d'un investissement ayant réalisé une performance annualisée de l'€STR capitalisé +1,5 % pour les parts C et D et +2 % pour les parts I sur la période de calcul. Cet investissement est réajusté des montants souscrits et du nombre de parts rachetées dans le Fonds.

Lors de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

## ARC FLEXIBOND

La partie variable des frais de gestion est perçue annuellement à la condition que la performance du Fonds soit supérieure à la performance annualisée de l'€STR capitalisé +1,5 % pour les parts C et +2 % pour les parts I depuis la fin du dernier exercice. La part acquise de frais variables (correspondant aux rachats sur l'exercice) est perçue à la date de fin d'exercice.

Ces frais (part fixe + éventuellement part variable) sont provisionnés à chaque établissement de la valeur liquidative. Il n'y aura pas de provision pour frais de gestion variable en cas de performance négative du Fonds sur un exercice comptable, même si elle est supérieure à celle de son indicateur de référence.

Il n'y aura pas de provision pour frais de gestion variable en cas de performance négative du Fonds sur un exercice comptable.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes. De plus, une surperformance pendant la période de référence de cinq ans mais avant une sous-performance ne sera pas prise en compte dans la compensation de cette sous-performance.

	Performance nette (= perf. Fonds - perf. Indice de référence)	Sous-performance à compenser l'année suivante	Surperformance objet de frais de performance	Paiement de frais de performance
Année 1	5%	0%	5%	Oui
Année 2	0%	0%	0%	Non
Année 3	-5%	-5%	0%	Non
Année 4	3%	-2%	0%	Non
Année 5	2%	0%	0%	Non
Année 6	5%	0%	5%	Oui
Année 7	5%	0%	5%	Oui
Année 8	-10%	-10%	0%	Non
Année 9	2%	-8%	0%	Non
Année 10	2%	-6%	0%	Non
Année 11	2%	-4%	0%	Non
Année 12	0%	0%*	0%	Non
Année 13	2%	0%	2%	Oui
Année 14	-6%	-6%	0%	Non
Année 15	2%	-4%	0%	Non
Année 16	2%	-2%	0%	Non
Année 17	-4%	-6%	0%	Non
Année 18	0%	-4%	0%	Non
Année 19	5%	0%	1%	Oui

\* La sous-performance restant à compenser en année 11 est de -4 % mais disparaît sans sur-performance en année 12, car la sous-performance initiale de -10 % (en année 8), à l'origine des -4 % restants en année 11, sort de la période de référence de 5 ans (qui couvre les années 9 à 13).

Les performances passées du Fonds et de l'indice de référence peuvent être consultées à l'adresse internet suivante :

- Pour la part C : <https://financierdelarc.com/solutions-dinvestissement/gestion-collective/flexibond-c/> ;
- Pour la part I : <https://financierdelarc.com/solutions-dinvestissement/gestion-collective/flexibond-i/>.

Le calcul de la commission de surperformance est effectué selon la méthode indiquée. Le détail de la méthode de calcul est disponible auprès de FINANCIERE DE L'ARC.

### Rétrocession de frais de gestion

Les rétrocessions sont enregistrées au fil des encaissements.

### Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés



## **Affectation des résultats réalisés**

Capitalisation pour la part « C »  
Capitalisation pour la part « I »

## **Affectation des plus-values nettes réalisées**

Capitalisation pour la part « C »  
Capitalisation pour la part « I »

## **Changements affectant le fonds**

29/10/2021 : fusion de la part « D » FR0011513530 (fonds absorbé) vers la part « C » FR0011513522 (absorbant), en date du 29/10/21 sur la valeur liquidative du 28/10/21.

## Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Actif net en début d'exercice	17,029,920.93	12,891,837.00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	4,412,126.40	8,740,257.73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-5,802,051.51	-4,701,621.68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	126,737.63	266,949.04
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-226,994.94	-693,397.57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1,339,721.82	361,527.19
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1,619,403.11	-416,187.39
Frais de transaction	-51,024.42	-12,752.71
Différences de change	48,474.11	-22,713.64
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-251,188.66	465,640.82
Différence d'estimation exercice N	179,235.53	430,424.19
Différence d'estimation exercice N-1	-430,424.19	35,216.63
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	66,610.74	-13,746.98
Différence d'estimation exercice N	58,041.93	-8,568.81
Différence d'estimation exercice N-1	8,568.81	-5,178.17
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-409.78	-1,540.10
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	177,371.07	166,888.34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-2,405.51	-1,219.12
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>15,247,484.77</b>	<b>17,029,920.93</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2021
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2021	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
<b>Catégorie de classe C (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	31,933.724	
Nombre de titres rachetés	21,205.891	
<b>Catégorie de classe D (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	3,006.000	
Nombre de titres rachetés	7,390.157	
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	8.180	
Nombre de titres rachetés	29.463	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
<b>Catégorie de classe C (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	81,446.01	1.00
Commissions de surperformance	40.29	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe D (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	3,821.30	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	41,242.64	0.50
Commissions de surperformance	39.81	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	<b>699.68</b>	

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2021
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	50,658.70
Déposit autres devises	61,519.52
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	160.32
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>112,338.54</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	40,532.04
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>40,532.04</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2021
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>9,009,540.40</b>
Obligations indexées	1,658,409.38
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	7,351,131.02
<b>Titres de créances</b>	<b>5,552,109.26</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	5,552,109.26
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	5,552,109.26
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	<b>-</b>
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>-</b>
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	4,838,211.64
Actions	-
Autres	1,629,358.29
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7,596,026.11	-	1,413,514.29	-
Titres de créances	3,808,246.99	-	1,743,862.27	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	614,028.61
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	4,838,211.64	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	157,995.06	795,348.11	2,087,638.27	5,968,558.96
Titres de créances	-	1,076,701.82	627,672.20	1,250,372.54	2,597,362.70
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	614,028.61	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	4,838,211.64
Autres opérations	-	-	-	-	-



## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	JPY	GBP
<b>Actif</b>			
Dépôts	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	949,422.33	-	-
Titres de créances	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-
Créances	61,519.52	-	-
Comptes financiers	28,960.06	27,416.98	117.77
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Dettes	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Opérations de couverture	3,040,169.93	-	-
Autres opérations	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	67,793.04	64,784.93
<b>Total</b>	<b>67,793.04</b>	<b>64,784.93</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	67,793.04	64,784.93
<b>Total</b>	<b>67,793.04</b>	<b>64,784.93</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-186,540.05	-256,292.09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-186,540.05</b>	<b>-256,292.09</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-186,540.05	-256,292.09
<b>Total</b>	<b>-186,540.05</b>	<b>-256,292.09</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# ARC FLEXIBOND

Catégorie de classe D (Devise: EUR)

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	<b>Exercice 31/12/2020</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	36.57
Résultat	372.50
<b>Total</b>	<b>409.07</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	394.57
Report à nouveau de l'exercice	14.50
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>409.07</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	4,384.157
Distribution unitaire	0.09
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	<b>Exercice 31/12/2020</b>
<hr/>	
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13,339.94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
<b>Total</b>	<b>-13,339.94</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	-13,339.94
<b>Total</b>	<b>-13,339.94</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
<hr/>	

# ARC FLEXIBOND

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	94,786.24	130,917.30
<b>Total</b>	<b>94,786.24</b>	<b>130,917.30</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	94,786.24	130,917.30
<b>Total</b>	<b>94,786.24</b>	<b>130,917.30</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-162,403.24	-333,967.85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-162,403.24</b>	<b>-333,967.85</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-162,403.24	-333,967.85
<b>Total</b>	<b>-162,403.24</b>	<b>-333,967.85</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe C (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	107.95	107.40	105.67	105.38	<b>102.71</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	7,409.17	2,065.64	5,265.98	7,222.29	<b>8,141.35</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	68,633.000	19,232.867	49,833.017	68,532.692	<b>79,260.525</b>

Date de mise en paiement	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-2.32	-1.20	-6.21	-3.73	<b>-2.35</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	3.23	2.67	2.51	0.94	<b>0.85</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."



# ARC FLEXIBOND

## Catégorie de classe D (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>				
Parts D	93.04	90.12	86.33	85.21
<b>Actif net (en k EUR)</b>	896.98	898.92	633.16	373.61
<b>Nombre de titres</b>				
Parts D	9,640.000	9,973.978	7,333.790	4,384.157

Date de mise en paiement	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	2.84	2.28	2.08	0.74
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>				
Parts D	-2.04	-1.02	-5.14	-3.04
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>				
Parts D	-	-	-	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# ARC FLEXIBOND

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	103,353.30	103,333.81	102,178.69	102,412.33	<b>100,319.57</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	4,030.78	10,444.36	6,992.70	9,434.02	<b>7,106.14</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	39.000	101.074	68.436	92.118	<b>70.835</b>

Date de mise en paiement	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-2,169.27	-1,150.06	-5,995.60	-3,625.43	<b>-2,292.69</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	3,592.84	3,081.18	2,934.02	1,421.19	<b>1,338.12</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2021

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				<b>9,009,540.40</b>	<b>59.09</b>
<b>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>9,009,540.40</b>	<b>59.09</b>
AT&T INC 20-31/12/2060 FRN	200,000.00	100.42	EUR	204,752.84	1.34
BELFIUS BANK SA 3.125% 16-11/05/2026	200,000.00	110.26	EUR	224,589.34	1.47
BP CAPITAL PLC 20-22/06/2169 FRN	200,000.00	106.14	EUR	215,766.41	1.42
CNP ASSURANCES 14-05/06/2045 FRN	200,000.00	112.46	EUR	229,876.27	1.51
CNP ASSURANCES 19-27/07/2050 FRN	300,000.00	103.55	EUR	313,290.58	2.05
COVESTRO AG 1.75% 16-25/09/2024	200,000.00	104.42	EUR	209,812.49	1.38
CRED AGRICOLE SA 4.2% 10-28/12/2022	150,906.00	104.62	EUR	157,995.06	1.04
CRH FUNDING 1.625% 20-05/05/2030	200,000.00	107.28	EUR	216,738.60	1.42
DERICHEBOURG 2.25% 21-15/07/2028	200,000.00	102.53	EUR	207,430.54	1.36
EDP SA 19-30/04/2079 FRN	200,000.00	107.03	EUR	220,200.27	1.44
FAURECIA 2.375% 21-15/06/2029	300,000.00	100.76	EUR	302,659.04	1.98
FRANCE O.A.T. 0.1% 20-01/03/2026	726,026.00	109.91	EUR	798,597.08	5.24
FRANCE O.A.T. 0.1% 21-25/07/2031	727,153.00	118.20	EUR	859,812.30	5.64
GROUPAMA SA 6% 17-23/01/2027	200,000.00	123.17	EUR	257,709.34	1.69
HOLCIM FINANCE L 0.5% 20-23/04/2031	200,000.00	95.13	EUR	190,959.37	1.25
ICADE SANTE SAS 1.375% 20-17/09/2030	300,000.00	102.79	EUR	309,610.85	2.03
INEOS FINANCE PL 2.875% 19-01/05/2026	200,000.00	101.11	EUR	203,220.25	1.33
ING GROEP NV 4.625% 18-06/01/2026	250,000.00	111.24	USD	249,573.08	1.64
ITALY BTPS 2.8% 18-01/12/2028	700,000.00	114.10	EUR	800,523.78	5.25
NETFLIX INC 3.625% 20-15/06/2025	200,000.00	105.73	USD	186,282.66	1.22
NEXANS SA 2.75% 17-05/04/2024	100,000.00	104.15	EUR	106,215.38	0.70
ORANGE 14-29/12/2049 FRN	200,000.00	110.05	EUR	229,627.92	1.51
PAYPAL HOLDING 2.4% 19-01/10/2024	300,000.00	103.50	USD	274,661.45	1.80
PORTUGUESE OTS 1.95% 19-15/06/2029	250,000.00	113.34	EUR	286,051.30	1.88
PORTUGUESE OTS 4.125% 17-14/04/2027	250,000.00	122.69	EUR	314,219.66	2.06
SCHLUMBERGER HLD 3.9% 19-17/05/2028	250,000.00	108.16	USD	238,905.14	1.57
SPANISH GOVT 1.45% 19-30/04/2029	320,000.00	108.91	EUR	351,674.17	2.31
SPANISH GOVT 1.5% 17-30/04/2027	200,000.00	108.35	EUR	218,750.58	1.43
SPIE SA 2.625% 19-18/06/2026	200,000.00	103.99	EUR	210,854.71	1.38
THERMO FISHER 2% 14-15/04/2025	200,000.00	105.81	EUR	214,521.15	1.41
VONOVIA BV 0.75% 18-15/01/2024	200,000.00	101.60	EUR	204,658.79	1.34
<b>Titres de créances</b>				<b>5,552,109.26</b>	<b>36.41</b>
<b>Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>5,552,109.26</b>	<b>36.41</b>

# ARC FLEXIBOND

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2021

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Autres Titres de Créances</b>				<b>5,552,109.26</b>	<b>36.41</b>
BANQ FED CRD MUT 1.875% 16-04/11/2026	200,000.00	105.41	EUR	211,442.71	1.39
BNP PARIBAS 20-17/04/2029 FRN	200,000.00	102.22	EUR	206,045.07	1.35
CAIXABANK 21-18/06/2031 FRN	200,000.00	100.18	EUR	201,737.86	1.32
CARLSBERG BREW 0.5% 17-06/09/2023	200,000.00	101.00	EUR	202,320.77	1.33
CRD MUTUEL ARKEA 3.25% 16-01/06/2026	200,000.00	111.05	EUR	225,970.38	1.48
CRED AGRICOLE SA 20-05/06/2030 FRN	200,000.00	103.09	EUR	208,076.58	1.36
DANONE 17-31/12/2049 FRN	200,000.00	101.74	EUR	205,357.86	1.35
DSM NV 0.75% 16-28/09/2026	100,000.00	103.15	EUR	103,348.37	0.68
EASYJET PLC 1.125% 16-18/10/2023	220,000.00	101.60	EUR	224,051.10	1.47
EDP SA 1.625% 20-15/04/2027	200,000.00	106.27	EUR	214,896.68	1.41
ELIS SA 1% 19-03/04/2025	200,000.00	99.67	EUR	200,842.33	1.32
IBERDROLA FIN SA 1.25% 18-28/10/2026	200,000.00	105.48	EUR	211,429.75	1.39
INTESA SANPAOLO 1.75% 19-04/07/2029	200,000.00	105.90	EUR	213,572.38	1.40
KBC GROUP NV 21-07/12/2031 FRN	200,000.00	98.35	EUR	196,795.89	1.29
LVMH MOET HENNES 0.125% 19-28/02/2023	200,000.00	100.54	EUR	201,300.33	1.32
ORANGE 0% 19-04/09/2026	300,000.00	99.11	EUR	297,339.00	1.95
PSA BANQUE FRANC 0.625% 17-10/10/2022	250,000.00	100.74	EUR	252,215.65	1.65
SOCIETE GENERALE 17-01/04/2022	200,000.00	100.19	EUR	200,381.54	1.31
SOCIETE GENERALE 18-23/02/2028 FRN	200,000.00	101.31	EUR	204,985.29	1.34
TOTALENERGIES SE 19-31/12/2049 FRN	200,000.00	102.04	EUR	206,714.99	1.36
UNICREDIT SPA 6.95% 12-31/10/2022	200,000.00	105.59	EUR	213,665.34	1.40
UNIQA INSURANCE 13-31/07/2043 FRN	100,000.00	110.81	EUR	113,767.19	0.75
UPM-KYMMENE OYJ 0.125% 20-19/11/2028	200,000.00	97.60	EUR	195,233.51	1.28
VEOLIA ENVRNMT 1.25% 20-15/04/2028	200,000.00	105.56	EUR	212,922.22	1.40
VOLKSWAGEN LEAS 2.375% 12-06/09/2022	400,000.00	101.83	EUR	410,439.29	2.69
VOLVO CAR AB 2.5% 20-07/10/2027	200,000.00	108.02	EUR	217,257.18	1.42
<b>Instruments financiers à terme</b>				<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Futures</b>				<b>58,041.93</b>	<b>0.38</b>
EURO-BUND FUTURE 08/03/2022	-20.00	171.37	EUR	32,400.00	0.21
EURO FX CURR FUT (CME) 14/03/2022	13.00	1.14	USD	10,802.85	0.07
US LONG BOND FUT (CBT) 22/03/2022	-10.00	160.44	USD	14,839.08	0.10
<b>Appels de marge</b>				<b>-58,041.93</b>	<b>-0.38</b>
<b>Créances</b>				<b>112,338.54</b>	<b>0.74</b>
<b>Dettes</b>				<b>-40,532.04</b>	<b>-0.27</b>
<b>Dépôts</b>				<b>-</b>	<b>-</b>

## ARC FLEXIBOND

### Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2021

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Autres comptes financiers				614,028.61	4.03
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			EUR	15,247,484.77	100.00